

Charte d'engagement EcoWatt auprès des collectivités & autres institutions de la région Bretagne

FONDEMENTS

L'enjeu d'EcoWatt Bretagne est d'alerter la population bretonne sur les risques de coupures lors des pics de consommation en hiver et de les inciter à procéder aux bons gestes énergie, tout en relayant l'information auprès de leur entourage.

Depuis l'hiver 2010, les fondateurs de la démarche EcoWatt (RTE, la Préfecture de région Bretagne, le Conseil Régional de Bretagne, l'ADEME et ERDF) ont décidé de mettre à disposition de toutes les collectivités/institutions bretonnes une charte d'engagement.

La présente charte donne aux différents acteurs un cadre de référence. Elle concrétise les actions auxquelles les collectivités/institutions s'engagent à procéder en devenant signataires.

L'ENJEU DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT ECOWATT

L'enjeu est de faire des collectivités/institutions, des EcoW'acteurs contribuant concrètement à limiter la consommation d'électricité en cas d'alerte EcoWatt, et des ambassadeurs de la démarche en Bretagne.

VOS ENGAGEMENTS

1/ Inscrire la collectivité/institution au dispositif d'alerte EcoWatt à partir du site www.ecowatt-bretagne.fr

2/ Nommer un ambassadeur EcoWatt qui assurera l'information (alertes EcoWatt et bons gestes énergie) en interne, et relatera les témoignages de l'engagement de sa collectivité/institution vers EcoWatt

3/ Procéder aux bons gestes énergie, notamment en période d'alerte (cases à cocher)

- Inciter vos agents à éteindre la lumière dans les espaces inoccupés
- Réduire la température ou couper les chauffages électriques dans les espaces inoccupés
- Eteindre ou diminuer les éclairages de mise en valeur de bâtiments et des illuminations
- Éteindre ou réduire au maximum la consommation d'électricité dans les espaces inoccupés (salles de sport, salle des fêtes, bâtiments scolaires pendant les vacances...)
- Privilégier l'utilisation de programmation si vous en disposez
- Arrêter la ventilation mécanique contrôlée lors de la fermeture du bâtiment
- Programmer ou utiliser le chauffage électrique en fonction de la présence du personnel
- Programmer l'éclairage des bureaux en fonction de la présence du personnel
- Inciter vos salariés/agents à éteindre le matériel de bureau en quittant les locaux (ex : écran ordinateur ; etc.)
- Si votre activité le permet, réduire la consommation de vos équipements entre 18h et 20h ou reporter le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité après 20 h
- Autres : _____

4/ Informer vos agents (cases à cocher)

- Mettre en place des actions de sensibilisation en interne sur la Maitrise de la demande en énergie et EcoWatt (affichettes près des appareils électriques, e-mail de rappel sur les bons gestes, etc.)
- Informer vos agents de la possibilité de procéder aux inscriptions groupées (adresses e-mails professionnelles uniquement)
- Présenter la démarche EcoWatt sur vos supports de communication interne (journal interne, Intranet, etc.)
- Envoyer un e-mail de présentation de la démarche EcoWatt à l'ensemble de vos collaborateurs.

- Accrocher l'affiche EcoWatt (téléchargeable sur le site) dans les lieux de partage (tableau d'affichage, cafétéria, machine à café...)
- Distribuer les supports de communication EcoWatt téléchargeables sur le site (cf. rubrique espace comm)
- Autres : _____

5/ Relayer l'information et valoriser votre engagement auprès de votre entourage et usagers (cases à cocher)

- Mettre en valeur vos engagements au sein de vos outils de communication externe (bulletin municipal, mailing, etc.) et lors d'événements
- Ajouter une bannière sur la page d'accueil de votre site Internet ou un texte de présentation + lien vers le site EcoWatt.
- Utiliser la signature e-mail « je suis EcoW'acteur » (téléchargeable sur le site)
- Mettre les outils de communication EcoWatt dans vos lieux d'accueil du public
- Relayer les alertes sur vos panneaux lumineux d'information
- Informer les usagers des gestes qu'ils peuvent mettre en œuvre (panneau d'affichage, information par l'accueil...)
- Autres : _____

6/ Adresser votre témoignage écrit à contact@ecowatt-bretagne.fr (description des actions mises en œuvre – texte de 200 à 700 signes max.). Ce témoignage pourra être diffusé sur le site EcoWatt – rubrique « ils se sont engagés » – ou tout autre support de communication EcoWatt.

Nom de la collectivité/institution :

Représentant signataire : Mme / Mlle / M. (rayer la mention inutile)

Ambassadeur EcoWatt : Mme / Mlle / M. (rayer la mention inutile)

Téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Acceptez-vous que nous prenions contact avec vous pour témoigner sur votre engagement, notamment auprès des médias ?

Oui Non

Acceptez-vous que le logo ou le blason de votre collectivité/institution, ainsi que votre témoignage, soient insérés sur le site EcoWatt Bretagne, dans la rubrique « ils se sont engagés » ?

Oui Non

Vous pouvez envoyer votre logo ou blason par mail à contact@ecowatt-bretagne.fr

Fait à _____ le ____ / ____ / _____ Signature

Tampon de la collectivité/institution

Charte à adresser par courrier à RTE Ouest – Mission Communication - Engagement EcoWatt – 6 rue Kepler – BP 4105 – 44241 La Chapelle-sur-Erdre cedex.

